

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

AVRIL 2022

1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines célébrations auront lieu en l'église Saint Maurice :
 - **vendredi 09 avril 2022** à 18 h 00 (célébration des Rameaux) :
intention : Raymond et Josiane FELLMANN.
 - **vendredi 15 avril 2022** à 15 h 00 (célébration du Vendredi Saint) ;
 - **samedi 30 avril 2022** à 18 h 00 (messe)
intention : Georges HARTMANN
- ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
 - Nos célébrants :
 - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
 - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
 - Nos personnes relais :
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
 - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
 - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr

- ❑ Toute information nouvelle se rapportant à la vie de notre paroisse est affichée régulièrement sur la porte de l'église.
- ❑ Le Conseil de Fabrique remercie bien chaleureusement les personnes ayant répondu favorablement à son appel, que ce soit pour le chauffage de l'église ou la restauration de la chapelle Sainte Affre. **Les dons sont toujours bienvenus**, d'avance un grand merci !



Votre avis nous intéresse !

La communauté de paroisse Cœur du Sundgau vous invite à des soirées d'échanges sur différents thèmes. Des flyers sont disponibles au fond de l'église.

Le vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h à Hirtzbach salle au 1^{er} étage de l'école primaire.

Le thème : Comment travaillons-nous en équipe.

Le jeudi 7 avril 2022 à 20h Illtal-Oberdorf, salle sous la mairie

Le thème : Eglise et société, quel dialogue ?

Le vendredi 8 avril 2022 à 20h Ruederbach

Salle communale à côté de la nouvelle école.

Le thème : Quel dialogue avons-nous entre chrétiens ?

LA MAGIE DE PÂQUES

A Pâques, la nature s'éveille et respandit,
A Pâques, les sourires s'agrandissent et les enfants rient,
A Pâques, les familles se réunissent et célèbrent la vie,
A Pâques, tous les souhaits de bonheur sont permis !
Nous vous souhaitons une merveilleuse fête de Pâques !

Martine, pour le Conseil de Fabrique.

2. Communiqué des « Collectionneurs de Hirtzbach »

L'association « Les Collectionneurs de Hirtzbach » organise le **dimanche 03 avril 2022 de 8 h 30 à 16 h au Foyer Saint Maurice** sa bourse toutes collections (timbres, cartes postales, monnaies, billets de banque, disques, minéraux, BD, etc...). Entrée libre (don de soutien à l'association).

3. Opération Alsace propre

Le Conseil Municipal invite les habitants qui le souhaitent à le rejoindre, le **samedi 02 avril 2022 à 9 heures devant la Mairie**, pour consacrer une partie de la matinée au ramassage des déchets le long des routes et sur les lieux publics, à l'occasion de ce grand nettoyage organisé à l'échelon départemental. D'avance un grand merci à toutes les bonnes volontés !

4. Communiqué de l'Association Hirtzbach Loisirs Créations (HLC)

L'association Hirtzbach Loisirs et Création (HLC) a le plaisir de vous annoncer la reprise des soirées jeux de société qui se dérouleront le **1^{er} et le 3^e mardi** de chaque mois.

Rendez-vous pour notre soirée de démarrage le **mardi 05 avril 2022** au Foyer Saint-Maurice de 19 h 00 à 21 h 00.

Pour fêter cet évènement, diverses animations vous seront proposées : tournoi de poker et autres jeux avec lots à la clé, atelier pour les enfants, etc....

Une bonne nouvelle en cache souvent une autre :

HLC vous donne également rendez-vous le **samedi 30 avril 2022** pour une **Bourse Enfants**, vêtements, jouets et puériculture au Foyer Saint-Maurice. Ouverture des portes aux visiteurs de 9 h 00 à 16 h 00.

Inscription par téléphone au 06.81.95.00.12 ou 06.79.33.24.54 ou par mail : jean.philippe.hell@orange.fr

Pour les exposants, la table est au prix de 10 €.

Petite restauration et buvette sur place.

5. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **jeudi 07 avril 2022** (sauf empêchement de dernière minute).

Comme de coutume, nous invitons la population à faciliter le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules en stationnement, le cas échéant.

6. L'association de Pêche (APPMA) proposera comme de coutume, le **Vendredi Saint 15 avril 2022 au Foyer St Maurice** un service de friture de carpes + salade à emporter, de 11 h 30 à 13 h 00.

Tarif : 13 € la portion avec arêtes ; 15 € la portion sans arêtes. **Pour les personnes intolérantes au gluten, possibilité de panure à la polenta.**

Prévoir 3 récipients différents.

Réservation obligatoire avant le mardi 12 avril 2022, en appelant le 03 68 06 45 89 ou le 06 82 59 52 60.

L'association vous remercie d'avance de votre soutien et communiquera le protocole sanitaire à respecter lors du retrait des repas, s'il y a lieu (si l'évolution de la situation le commande).

7. Elections présidentielles

Les dimanches 10 et 24 avril prochains, les électeurs sont appelés aux urnes pour élire le Président de la République pour une nouvelle période de 5 ans.

Pourront exclusivement prendre part à ce scrutin, les personnes inscrites sur la liste électorale de Hirtzbach. A cet égard, les derniers électeurs admis à voter sont ceux qui ont déposé une demande d'inscription jusqu'au 04 mars 2022, délai ultime.

Une refonte de la liste électorale ayant lieu cette année, l'ensemble des électeurs sera destinataire d'une nouvelle carte électorale, distribuée fin mars – début avril 2022. Cette carte comportera pour la première fois un QR Code qui renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections (voir le détail figurant dans le bulletin du mois de mars 2022).

Lieu de vote :

Comme cela a été le cas pour les élections de juin 2021, le bureau de vote sera installé **dans la salle du Foyer Saint Maurice située 3A rue Principale.**

Renseignements pratiques :

- Pour être admis à voter, les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité, munie d'une photographie « reconnaissable » : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale, carte d'invalidité, permis de conduire, permis de chasse.

- ❑ Emportez de préférence avec vous un stylo, pour signer la liste d'émargement.
- ❑ Le lavage des mains est recommandé à l'entrée du bureau de vote, de même que le port du masque, bien que non obligatoire.

Procurations de vote :

- ❑ Le nombre de procuration est limité à deux par électeur, dont une seule établie en France, soit :
 - une seule procuration établie en France.
 - une seule procuration établie à l'étranger (consulat) ;
 - une procuration établie à l'étranger et une en France ;
 - deux procurations établies à l'étranger.

- ❑ Depuis le 01.01.2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

La personne qui se verra confier la procuration de vote devra se rendre obligatoirement dans le bureau de vote de la personne qui lui aura confié la procuration.

Ex. : M. A demeurant à Hirtzbach donne procuration à M. B domicilié et inscrit sur la liste électorale de Carspach. M. B se rendra dans un premier temps dans le bureau de vote de Carspach pour exercer son propre droit de vote, puis ira dans le bureau de vote de Hirtzbach pour voter en lieu et place de M. A, muni de sa procuration.

- ❑ Comment procéder pour donner procuration ?

- comme par le passé, vous pouvez vous rendre auprès d'une autorité habilitée à établir les procurations de vote à savoir les commissariats de police, brigades de gendarmerie et pour les ressortissants français domiciliés à l'étranger, les consulats. Un nouveau modèle de Cerfa y sera renseigné pour établir (ou résilier) une procuration. Attention, si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

Le NNE peut se trouver sur la carte électorale de chacun mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale (ISE) de service-public.fr .

- ou vous passez préalablement par une « téléprocédure » intitulée « [Ma procuration](#) » qui devra obligatoirement être validée par le passage devant une autorité habilitée comme les commissariats de police, brigades de gendarmerie et pour les ressortissants français domiciliés à l'étranger les consulats. L'électeur reçoit une confirmation par courriel de l'enregistrement de sa procuration quelques minutes après son passage devant ladite autorité.

Dans les deux cas, il conviendra de se déplacer physiquement devant l'autorité habilitée à établir les procurations de vote, et de s'y prendre suffisamment tôt pour effectuer cette démarche (n'attendez pas la veille du 1^{er} tour !...).

8. Marché aux fleurs

Le printemps reprend (lentement mais sûrement) ses droits et annonce le retour de la saison fleurie.

Pour permettre à la population de la préparer sereinement, la municipalité reconduira son traditionnel marché aux fleurs, le **dimanche 08 mai 2022** sur la place de l'église, **à partir de 8 heures**, si l'évolution de la crise sanitaire le permet.

9. Communiqué de l'Association « La Bougeotte »

Les décorations de Pâques fabriquées et mises en place par le groupe de bricoleurs de la Bougeotte, égayent à nouveau Hirtzbach. Bottes du printemps, fleurs en tissus, en nylon, en bois... branches de noisetiers tortueux, lapins et œufs illuminent à nouveau les berges de la rivière, la place de l'église et différents endroits du village.

Que l'ensemble des donateurs de matériels et bricoleurs en soient chaleureusement remerciés !

La Bougeotte va démarrer son projet de création d'un parcours historique à Hirtzbach. L'objectif est de créer un parcours soulignant la richesse du tissu économique d'autrefois.

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à ce groupe de travail, merci de contacter Martine Hell au 07.84.44.05.71.

10. Aide à l'Ukraine

Les dons peuvent être déposés au bâtiment DOMENA tous les jours, de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00.

Pour toute demande particulière concernant les produits de première nécessité prioritaires, n'hésitez pas à contacter directement la protection civile au 01.41.21.21.21.

11. Affichage publicitaire (rappel)

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 limitant et encadrant l'affichage publicitaire, nous rappelons aux habitants que les enseignes apposées par les entreprises et artisans sur les clôtures, murets d'enceinte et façades des maisons **ne doivent pas rester en place plus d'un mois**.

Merci de bien vouloir sensibiliser les artisans et entreprises intervenants au respect de cette recommandation, en les invitant à retirer leur publicité au plus tard un mois après avoir été posée.

12. Accueil périscolaire durant les vacances

Durant les vacances d'été, 11 accueils de loisirs accueilleront les enfants selon un calendrier consultable sur le site internet de la CCS (<https://www.cc-sundgau.fr/grandir/accueils-extrascolaires.htm>)

Le Guide Enfance-Jeunesse Printemps 2022 est également consultable par ce lien.

13. Communiqué du Relais Petite Enfance de la CCS

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Sundgau, propose un programme d'activité à destination des jeunes parents pour l'année 2022 :

- Les lundis 28 mars, 23 mai, 05 septembre, 17 octobre et 05 décembre 2022 à Hirsingue, de 9 h à 11 h : biluthèque, séance d'histoire et/ de jeux mais aussi prêt de jeux et de livres ;
- les mardis 29 mars, 26 avril, 31 mai et 28 juin 2022 à la Bibliothèque d'Illfurth : bébé lecteur, séance d'histoires, de comptines avec Claudine BELENDIS (bibliothécaire) ;
- les mercredis 11 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 08 juin et 15 juin 2022 à Hirsingue, de 9 h 30 à 11 h : atelier massage bébé, pour découvrir tous les bienfaits du massage sur son bébé avec Christelle SCHWOB, intervenante ;
- les jeudis 09 juin, 29 septembre et 17 novembre 2022 à Berentzwiller, de 10 h 15 à 11 h 15 : baby-gym, pour découvrir de nouvelles sensations et se mouvoir librement avec Christelle SCHWOB, intervenante ;
- les jeudis 31 mars, 21 avril, 19 mai, 23 juin, 27 octobre et 24 novembre 2022 à Ferrette, de 8 h 45 à 9 h 15 ; les vendredis 1^{er} avril, 06 mai, 03 juin, 16 septembre, 07 octobre, 04 novembre, 02 décembre 2022 à Altkirch, de 9 h à 11 h : éveil musical pour le grand bonheur des p'tites oreilles avec Albane JOERGER, intervenante musicale ;
- le vendredi 08 avril et s vendredis 1^{er} avril, 06 mai, 03 juin, 16 septembre, 07 octobre, 04 novembre, 02 décembre à Altkirch, de 9 h à 11 h : éveil musical ;
- le vendredi 08 avril et le jeudi 10 novembre 2022 à Durmenach : atelier culinaire et repas partagé, pour le plaisir des papilles avec Amélie KUNTZ et Julia SIMEONI, intervenantes.

Renseignements et réservation à l'adresse suivante : rpe@cc-sundgau.fr

14. Un nouveau N° vert d'appui aux personnes handicapées et à leurs aidants

- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'une aide à la reprise des soins et des accompagnements interrompues pendant le confinement ;
- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise ;
- Vous êtes aidant et avez besoin de soutien,
Vous ne savez pas vers qui vous tourner ? **Appelez le 0 800 360 360.**

Ce numéro gratuit vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Les coordonnateurs de parcours sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

Retrouvez plus d'informations sur le site :
<https://handicap.gouv.fr/0800360360>

15. Communiqué de la SPA Mulhouse Haute Alsace

Le nouveau contrat fourrière que la Commune de Hirtzbach vient de signer avec la SPA Mulhouse Haute Alsace pour la période 2022-2024 intègre dorénavant, pour le même tarif, la gestion des chats errants.

La loi du 06 Janvier 1999 a mis en place le statut du « chat libre », à savoir du chat errant dorénavant stérilisé, identifié et relâché sur site par les soins de la SPA.

Ceci permet de gérer au mieux les populations de chats sans propriétaire et de leur permettre de vivre en harmonie avec les habitants de la Commune.

Il convient parallèlement d'inciter les propriétaires de chats à les faire pucer, de façon à éviter qu'ils ne soient trappés lors d'opérations conduites dans le cadre d'un arrêté municipal, ou à l'occasion de trappages « sauvages » réalisés par certaines Associations en toute illégalité.

Le puçage permet également à notre SPA de joindre les propriétaires des chats amenés à notre refuge par les pompiers ou brigades vertes ou autres et de permettre leur retour dans leur famille.

16. Communiqué de l'Association pour le dépistage du cancer colorectal en Alsace

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage. La plupart de ces cancers proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par le test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de notre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans.

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est-à-dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace - 122 rue de Logelbach - BP 30593 –
68008 COLMAR CEDEX

Tél. : 03.89.12.70.13 – Fax : 03.89.12.70.17 – Email : contact@adeca-alsace.fr – site internet : www.adeca68.fr

17. portailpro.gouv.fr : un portail unique pour simplifier les démarches des entreprises

Afin de simplifier la vie des entreprises, un nouveau service en ligne destiné à faciliter leurs démarches fiscales, sociales et douanières vient d'ouvrir à leur intention : portailpro.gouv.fr

Ce portail, conçu en liaison avec un panel d'entreprises afin de répondre au mieux à leurs attentes, a été développé par la Direction Générale des Finances Publiques, les Urssaf et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Pour simplifier la gestion quotidienne des entreprises, portailpro.gouv.fr leur offre la possibilité :

- de bénéficier d'une **connexion unique et sécurisée** leur donnant accès sans réauthentification aux services impots.gouv.fr, urssaf.fr et douane.gouv.fr et au premier site partenaire net-entreprises.fr ;
- de disposer d'une **vision d'ensemble de leurs obligations et échéances** fiscales, sociales et douanières grâce à un tableau de bord unique et personnalisé ;
- de **réaliser leurs déclarations et de payer** leurs impôts et cotisations depuis un seul site ;
- de **dialoguer de manière simple et sécurisée** avec les impôts, les Urssaf et la douane à travers une messagerie intégrée.

Ouvert à tous les professionnels, sans restriction de taille ou de statut, portailpro.gouv.fr propose des services plus particulièrement adaptés aux travailleurs indépendants employeurs, PME / TPE et ETI.

18. La Mission Locale au cœur du plan Jeunesse

Un des volets du plan de relance économique lancé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire est le Plan «#1 jeune1solution» qui comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire.

Dans le cadre de ce plan, les Missions Locales sont mobilisées pour accompagner chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Proche de vous, la Mission Locale – Antenne d'ALTKIRCH, Quartier Plessier (Tél. : 03.89.08.96.71) accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans la définition d'un projet professionnel en proposant plusieurs leviers d'actions :

- un accompagnement dans l'orientation ;
- une mobilisation adaptée à tous les dispositifs favorisant l'insertion ;
- un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie Jeunes ;
- un accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets ;
- des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- des propositions de missions de Service Civique de proximité.

Pour passer en « Mode Avenir », une seule adresse : la Mission Locale Saint-Louis – Altkirch.

19. Déchets et civisme

Pour rappel, les bornes de propreté et d'hygiène canines sont exclusivement destinées à collecter les déjections de nos compagnons à quatre pattes et en aucun cas, comme on le constate de plus en plus fréquemment, à recevoir des sacs contenant des ordures ménagères ou autres.

Merci à chacune et chacun de se conformer au guide des déchets consultable sur le site de la CCS (<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/trier-mes-dechets.htm>) et de ne pas surcharger inutilement le travail du personnel communal.

20. Petite annonce

Le printemps arrive à grands pas et les allergies aussi !

Avec la réflexologie plantaire je vais pouvoir vous aider : en stimulant les points réflexes sous vos pieds, je vais donner des informations à vos endocrines et à vos lymphatiques pour éliminer et atténuer les symptômes comme les yeux qui coulent, nez qui gratte...

Mais pas seulement : à la fin de l'hiver, notre énergie est très basse en raison d'un manque de soleil

Allergies, douleurs musculaires, douleurs articulaires, perte de poids...
Testez la réflexologie plantaire de la méthode ERVE.

Lotus cabinet de réflexologie

Sandra, réflexologue diplômée de l'école ERVE

11 rue des Prés - 68118 HIRTZBACH

Tél. : 06.14.13.52.48

Visitez le site internet : cabinet-lotus-bleu-reflexologue.business.site

21. Remerciements

La famille de feu Raymond FELLMANN a été très touchée par les nombreux messages de sympathie et de compassion, ainsi que par les témoignages de soutien qui lui ont été adressés suite au décès de leur cher époux, beau-père, papi, frère, oncle et parent.

Elle remercie en particulier les personnes présentes lors de la bénédiction des obsèques, ainsi que le Père Robert, les membres de la paroisse et de la Chorale ayant préparé et animé cette cérémonie.

22. Etat civil

☐ Décès

- Le 22 février 2022 à SAINT CYR (Haute-Vienne), au domicile de son fils s'est éteinte Marie-Louise HELL née BILGER, dans sa 100^{ème} année. Elle était la doyenne d'âge du village ;
- le 26 février 2022 à HIRTZBACH nous a quittés Sylvain HINCKEL, dans sa 75^{ème} année.

23. Les grands anniversaires du mois d'avril 2022

65 ans :	M.	SACREZ	André
66 ans :	M.	BRECHBIEHL	Robert
67 ans :	M.	HOHL	Raymond
68 ans :	Mme	WALCH	Christiane née HEBINGER
	Mme	CORMAHO	Marie Renée née HARTMANN
70 ans :	Mme	HARTMANN	Simone née MULLER
	M.	SCHOENIG	Arsène
	M.	SIMON	Patrick
71 ans :	Mme	YAHIA	Djamilla née BRAHIMI
73 ans :	Mme	MEYER	Fernande née BUETSCHA
	M.	FEDERSPIEL	Bernard
74 ans :	M.	CHRISTEN	Maurice
	Mme	CATINEAUX	Gabrielle née RENCKLY
75 ans :	M.	HELL	Alain
76 ans :	M.	LAEMLIN	Jean-Claude
77 ans :	M.	SCHARTNER	Michel
79 ans :	M.	PETIT-BOURGEOIS	Claude
80 ans :	M.	KUBLER	François
89 ans :	M.	ALBISSER	Albert
91 ans :	Mme	GSCHWIND	Jeanne née JERMANN

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.